

# LIGUE SUD BASKET BALL

1686 chemin de Sauvecanne 13320 BOUC BEL AIR Tél: 07 64 72 02 26

ligue@sudbasketball.fr

### Commission Régionale de Discipline Ligue SUD

Stage ARBITRES CD 13 le 06.01.2024 CREPS AIX en PROVENCE

#### INC Comités/ types dossiers FDAR FT 13 23 19 84 1 4 2 5 83 20 06 3 27 39 5 0A

Ce qui est regrettable c'est que les dossiers les plus délicats concernent les équipes de jeunes U13, U15, U20

### Responsabilité de l'organisateur donc du club recevant

3.6 Le délégué du club (anciennement le responsable de l'organisation) (Mars 2018 – Avril 2023)

Le club recevant doit nommer et mettre à la disposition des officiels l'un de ses licenciés majeurs pour assurer la fonction de délégué de club. Ses fonctions sont :

- Être présent au moins 1h avant l'heure officielle de la rencontre pour accueillir les officiels ;
- Contrôler les normes de sécurité :
- S'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant ;
- Intervenir pour assurer la sécurité des officiels avant, pendant et après la rencontre en restant à leur proximité jusqu'à leur départ ;
- Prendre, à la demande des officiels, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possibles jusqu'à sa fin normale ;
- Prendre toutes dispositions nécessaires pour les formalités de fin de rencontre dans le local approprié ou dans le vestiaire des officiels.
- Hormis la fonction de délégué fair-play, le délégué de club ne pourra exercer aucune autre fonction durant la rencontre.

### Responsabilité de l'entraineur

#### REGLEMENT OFFICIEL DU BASKETBALL REGLE TROIS - LES EQUIPES

Art. 7 Entraîneurs : Fonction et Pouvoirs

40 minutes au moins avant l'heure fixée pour le commencement de la rencontre, chaque entraîneur ou son représentant doit fournir au marqueur une liste avec les noms et les numéros correspondants des membres de l'équipe qui sont qualifiés pour jouer dans la rencontre ainsi

que le nom du capitaine de l'équipe, de l'entraîneur principal et du premier entraîneur adjoint. Tous les membres d'équipe dont les noms sont inscrits sur la feuille de marque sont autorisés à jouer même s'ils arrivent après le commencement de la rencontre.

#### Art. 7.2

10 minutes au moins avant l'heure fixée pour le début de la rencontre, chaque entraîneur doit confirmer son accord sur les noms et numéros correspondants des membres de son équipe ainsi que les noms de l'entraîneur principal et du premier entraineur adjoint en signant la feuille de marque. Il indique en même temps les 5 joueurs qui commenceront la rencontre. L'entraîneur de l'équipe "A" sera le premier à fournir cette information.

#### LES FAUTES DISQUALIFIANTES

### Faute Disqualifiante sans rapport :

Le licencié sanctionné d'une Faute Disqualifiante doit quitter l'aire de jeu et se rendre au vestiaire dans lequel il restera jusqu'à la fin de la rencontre. La Faute Disqualifiante sera inscrite au verso de la feuille de match ainsi que son motif. La mention sera signée par les 2 Arbitres ainsi que par les 2 Capitaines ou entraîneur.

### Faute Disqualifiante avec rapport :

Lorsque les Arbitres infligent une Faute Disqualifiante avec rapport à un joueur, entraîneur ou remplaçant. Le licencié doit quitter l'aire de jeu et se rendre au vestiaire dans lequel il restera jusqu'à la fin de la rencontre. La Faute Disqualifiante sera inscrite au verso de la feuille de match avec son motif.

La mention sera signée par les deux capitaines ou entraîneur ainsi que par les deux Arbitres. Le licencié sanctionné sera suspendu jusqu'au prononcé de la décision rendue par la Commission Régionale de Discipline.

#### **INCIDENTS:**

Si les Arbitres décident de les mentionner au verso de la feuille de marque cela entraîne l'ouverture

d'un dossier disciplinaire par la Commission Régionale de Discipline. La mention concernant ces incidents sera signée par les deux capitaines ou entraîneur ainsi que par les deux Arbitres et de ce fait des rapports concernant ces incidents devront être établis par les officiels.

#### MENTIONS AU VERSO DE LA FEUILLE DE MARQUE

RESERVES/OBSERVATIONS:						SIGNATURES
		•••••	••••••			Ter Arb.
						Z <sup>e</sup> Arb.
					3 <sup>e</sup> Arb.	
					* Cap. A	
						ou entraineur
	••••••					* Cap. B
					••••••	ou entraineur
FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES						Signature des Cap. uniquement en
NOM	Nº Licence			Natu	*	cas de FD avec rapport.
	N° Licence	Équipe		FD sans rapport		SIGNATURES
Motif LE JOUEUR NUMÉRO B8 À VOULUS	F BATTRE AVE	C UN JOUELL	RADVE	SE SES COÉQUIDIE	FD avec rapport R L'ON SÉPARÉ. IL:	1er Arb.
ST REVENUE À LA CHARGES SUR LE MÊME JO AVONS DIRECTEMENT DISQUALIFIÉ.	UEURS ET LU	A DIT ( VIENS	S ICI JE \	AIS TE PETER TA GI	JEULLE). NOUS	2e Arb.
THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	100000	-A E	3 57	FD cans rapport	FD avec rapport	7
Motif LE JOUEUR B15 À POUSSER FORTE JSSI POUSSEZ FORTEMENT POUR SE BATTRE	MENT LE JOUE	UR A17 EN VO	OULANT	SE BATTRE ET LE J	OUEUR A17 LA	3e Arb.
JOST COSSEZ FOR TEMENT FOOR SE BATTRE	NOUS LAVIO	A - B		FD sans rapport	FD avec rapport	* Cap. A
Motif LE JOUEUR A17 À RÉPONDU AU JO	JEUR BIS EN L					entraineur
TTRE. NOUS L'AVIONS DISQUALIFIÉ.				MEITT ET QUI A SUIT	TOOK VOOLAIS SE	* Cap. B ou
IICOLETTOS K.	VT049407	<u> </u>	3 ==	FD conc rapport	FD avec rapport	entraineur
RÉCLAMATIONS :						Reçu Chèque Numéro
						sur Banque :
						de €.
	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	_				SIGNATURES
	••••••		••••••	••••••	······	1 <sup>er</sup> Arb.
			•••••••	••••••	·····	Z <sup>e</sup> Arb.
		•••••••••••			······	3 <sup>e</sup> Arb.
		••••••			·····-	* Cap. A ou
						entraineur * Con B
						* Cap. B ou
enti						
INCIDENTS						
	re et qui feror	,,		A LA FIN DU 3EME		
pendant l'objet d'un rapport						
<del>après</del>				E.LE.PUBLIC.REAGLI		
		Signature	ON F	TAIS PORTER NOU	S REFUS IDENTIFIE	BATTRE ( DES COUPS
rarbitre CLÉ OK CLÉ 2ºarbitre OK CLÉ OK	3	<sup>e</sup> arbitre	DUBO	SONT CAP. A OU OIS) (SONT CAMPOR	TEMENT AGRESSIE	Cap. B ou
OK CLÉ OK OFFICIFI S. RESPONSABILES DE L'ORGANISATAONIETE DÉ JÉGNIÉS ALIXADES DE L'ORGANISATAONIETE DE VILLENEUVE LOUBET. NOUS						
OK CLÉ OK NOMS	TO ADELO					NS ENTENDU UNE Groupements Sportifs
CLÉ OK CLÉ			NOU	ELLE BAGARRE A	EXTERIEUR DE LA	SALLE
arbitre OK CLÉ OK CLÉ					JAMES SOUT	
OK CLÉ OK					TOO TO	STATE LABORATION OF THE PARTY O
OK CLE OK						
ide marqueurok CLÉ OK					***************************************	CECUMENT SOME PARALY.
CLÉ OR CLE				***************************************		
hronométreu bk CLÉ OK					B0050270	tammes same service.
hronométreu f dé Stir S.L.						Commission of the Commission o
Elégué de club LÉ OK CLE					ETSTEROS	TESAMORECOTE D'AZU.
CLÉ OV CLÉ						
Hégué médical K CLÉ OK						
OK CLÉ OK						

### **RAPPORTS**

### En cas de Faute Disqualifiante avec rapport ou d'Incidents

**Les officiels** qui sont : Arbitres - Marqueur – Chronométreur – Opérateur des 24 secondes-Délégué – Coach Equipe A – Coach Equipe B doivent rédiger un rapport et ces rapports seront remis au 1<sup>er</sup> Arbitre qui les transmettra à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Si pour une raison quelconque cela n'est pas possible (refus des intéressés ou autre) les rapports recueillis devront être adressés par le 1<sup>er</sup> Arbitre dans les **72 heures** en format PDF à

### la Commission Régionale de Discipline de la Ligue SUD à l'adresse suivante :

discipline@sudbasketball.fr

### Ou par voie postale à

Commission Régionale de Discipline 1686, Chemin de Sauvecanne 13320 BOUC BEL AIR

car <u>les COMMISSIONS DEPARTEMENTALES DE DISCIPLINE n'existent plus.</u>

Les imprimés de rapport pour **FDAR ou INCIDENTS** sont à télécharger **sur le** 

de la Ligue Sud à l'adresse suivante https://www.sudbasketball.fr

dans la rubrique DISCIPLINE « documents ».





20232024-20220801 20232024-20220801 -Formulaire FDAR St. -Formulaire Incident

Pour les autres personnes (joueurs (es), spectateurs ou témoins des faits) il est nécessaire qu'elles rédigent leur rapport sur les imprimés sus mentionnés et si cela n'est pas possible il faut que tous les rapports établis soient envoyés sous format PDF à

discipline@sudbasketball.fr

Rapports: ce qu'il ne faut pas faire....

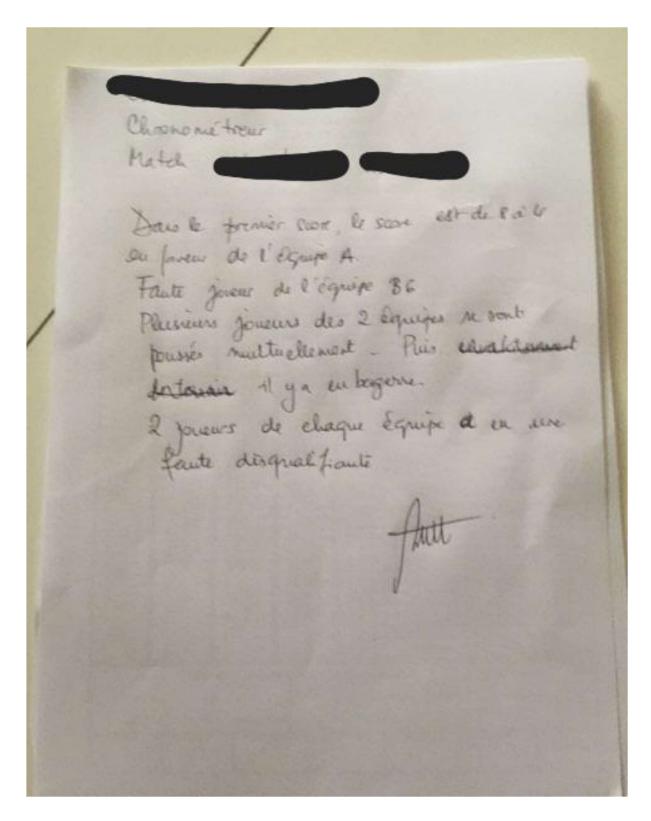
### Rapport ANONYME



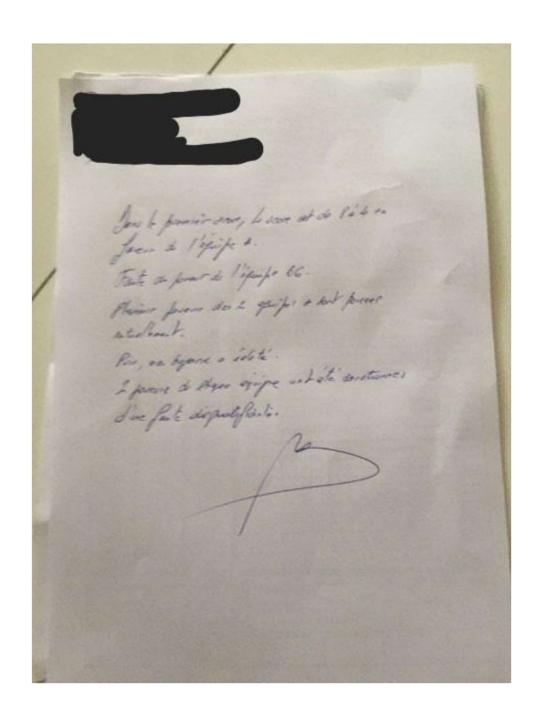
# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

Nom de l'auteur du rappe    Conction :		fin de temps de je	u
Fonction:    1° Arbitre	Autre compétition (la terre de la compétition (la	NF1 Noréciser	u
1° Arbitre	Autre compétition (pate l'encontre : quipe A : quipe B : (Après la	fin de temps de je	
Aide-marqueur	rencontre quipe A : quipe B : (	fin de temps de je	
Délégué Fédéral	rencontre quipe A : quipe B :	fin de temps de je	
Capitaine A	quipe A : Quipe B : Après la		
OMENT DE L'INCIDENT  L'incident a eu lieu :  Avant la rencontre  Décrire succinctement l'(les) incident(s). La description précise et d	quipe B : 🔏 Après la :		
OMENT DE L'INCIDENT  L'incident a eu lieu :  Avant la rencontre  Décrire succinctement l'(les) incident(s). La description précise et d	Après la		
L'incident a eu lieu :  Avant la rencontre  Décrire succinctement l'(les) incident(s). La description précise et d			
☐ Avant la rencontre ☐ Pendant la rencontre  Décrire succinctement l'(les) incident(s). La description précise et d			
☐ Avant la rencontre ☐ Pendant la rencontre  Décrire succinctement l'(les) incident(s). La description précise et d			
	étaillée des faits doi	figurer au verso	le cet imprimé :
Attoupement de formanos	O 411	1 10	1
Attoupement de forconno			
	confut	ds public	Cd tennae
1 = 1 = 1 = 1		1	
echanges insules a tentoni	ies de vo	garnes	
FEUILLE DE MARQUE			
La feuille de marque a été renseignée par l'arbitre au verso			
au paragraphe incident:		X Oui	□ Non
Si non, pourquoi ?			
Est-ce, AVANT ou APRÈS la signature de la feuille de marque par l'		Avant	☐ Après
L'aide arbitre, les officiels de table de marque, le responsable de l'			
ont remis leurs rapports à l'arbitre :	organisación,	Oui Oui	☐ Non
Si non, pourquoi ?			
Les capitaines et entraîneurs de chaque équipe, ont contresigné la			
et ont été invités à fournir un rapport dans les 24 heures :	i leume de marque	Oui	□ Non
Si non, pourquoi ?			
,, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
	Fait à :	Le	
	Signature:		
Rapport à remettre à l'arbitre qui l'adressera au plus tard 72 heure	s anrès la rencontre	par tout moven :	
Championnats de France, Trophées et Coupe de France, Champion		par tout moyen.	
FBB - Commission Fédérale de Discipline (discipline@ffbb.com)			
17, rue du Château des Rentiers - BP 403 – 75013 PARIS – Tel : 01.	53.94.25.40		
Championnats et Compétitions LNB :  NB - Commission Juridique et Discipline (discipline@Inb.fr)			

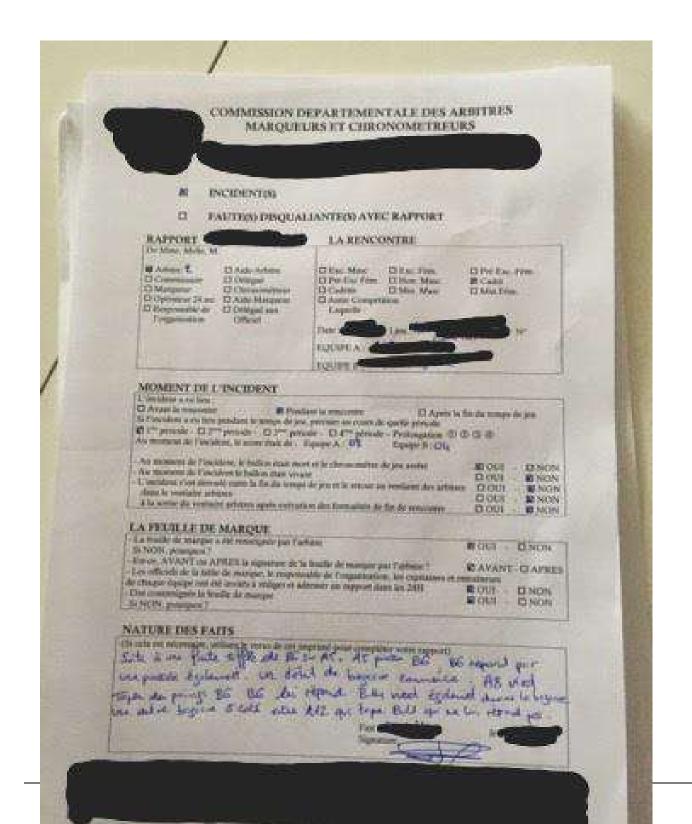
### Rapport FLOU Format JIPEG



### Rapport FLOU et ILLISIBLE



### Mauvaise Qualité de la Photo - Format JPEG illisible



# Ce qu'il faut faire 1



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

### **COMMISSION FÉDÉRALE DE DISCIPLINE**

INCIDENT(S) DISCIPLINAIRE(S)

APPORT			RENCONT	RE			
Nom de l'auteur de Fonction :  1° Arbitre Aide-marqueur Délégué Fédéral Capitaine A Entraîneur A  MOMENT DE L'IN Avant la re	2° Arbitre 3' Chronométreur ch Responsable de l'org Commissaire 0 Capitaine B Entraîneur B	Arbitre  ronométreur des tirs anisation bservateur  Pendant la rencont	☐ Jeep® El ☐ LFB ☑ Autre co ☐ Date: 3 ☐ N° rencon ☐ Equipe A: ☐ Equipe B:	ite ProB  LF2  pmpétition (  tre :	fin de temps		NM3 NF3 D1 DC
ALTERCATIO  M. D  DE L' EQUIPE  A FEUILLE DE M	7 7 7 7						UEUR N°12
	que a été renseignée par	l'arbitre au verso			⊠ Ou	i	□ Non
	urquoi ?						
	APRÈS la signature de la				☑ Ava	ant	☐ Après
- L'aide arbitre, les	officiels de table de marc apports à l'arbitre :				□ Ou		Non     Non
- Les capitaines et et ont été invités	urquoi ? <u>PLUS ASSEZ DI</u> OTM entraîneurs de chaque éc à fournir un rapport dan LE TEMPS DE PI urquoi ? <u>ET ESCORTE JU</u>	quipe, ont contresig s les 24 heures :	né la feuille	de marque	□ Ou	i	Non     Non
			Fait à Signat			Le :	7
Championnats de F FFBB - Commission 117, rue du Châtea Championnats et C LNB - Commission 46/52 rue Albert 7 Championnats de I	e à l'arbitre qui l'adresser France, Trophées et Coup I Fédérale de Discipline (c u des Rentiers - BP 403 - compétitions LNB : Juridique et Discipline (di 5640 Paris Cedex 13 – Te Ligue et Coupes : à la Ligu partementaux et Coupes	e de France, Chamj discipline@ffbb.com - 75013 PARIS – Tel discipline@Inb.fr) I : 01.84.79.67.70 de concernée	pionnats Inte n) : 01.53.94.2	5.40			néral]

## Ce qu'il faut faire 2



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

### **COMMISSION FÉDÉRALE DE DISCIPLINE**

INCIDENT(S) DISCIPLINAIRE(S)

Décrire **précisément** l'ensemble des attitudes, des paroles et des actes concernés par le ou les incidents.

APRES LE COUP DE SIFFLET FINAL, CAR IL Y A EU UNE FAUTE SUR TIR AU BUZZER, UN
ECHANGE VERBALE ET ASSEZ HOULEUX, C'EST PRODUIT DANS LES TRIBUNES. LES 2
PERSONNES SONT MEDICAL SET M. INC.
CHRONOMETREUR DES TIRS, C'EST INTERPOSE ENTRE LES DEUX PERSONNES POUR
EVITER UNE BAGARRE. IL A ETE SUIVI IMMEDIATEMENT PAR LE COACH DE L' EQUIPE A,
ET DU DELEGUE DE CLUB M
JE N'AI PAS ENTENDU LEURS ECHANGES, J'AI JUSTE RETENU LES JOUEURS POUR NE PAS
QU'ILS NE SOIENT AU MILIEU DU CONFLIS. C'EST A CE MOMENT QU'ON M'A ANNOCE QUE
LES GENDARMES AVAIENT ETE APPELE CAR LA SITUATION COMMENCER A DEGENERER.
DANS LE MEME TEMPS
JOUEURS LOCALIST SUR LEUR BANC, JE N'AI PAS ENTENDU LES PROPOS ECHANGER
JOUEURS LEGISSUR LEUR BANC, JE N'AI PAS ENTENDU LES PROPOS ECHANGER  CAR TROP LOIN, UNE BOUSCULADE C'EST PRODUITE ET
CAR TROP LOIN, UNE BOUSCULADE C'EST PRODUITE ET
CAR TROP LOIN, UNE BOUSCULADE C'EST PRODUITE ET
CAR TROP LOIN, UNE BOUSCULADE C'EST PRODUITE ET  TENTER DE DONNER UN COUP DE POING EN VERS LE JOUEUR B12.
CAR TROP LOIN, UNE BOUSCULADE C'EST PRODUITE ET  TENTER DE DONNER UN COUP DE POING EN VERS LE JOUEUR B12.  UNE FOIS LE CALME RETROUVE, NOUS NOUS SOMMES RENDU AUX VESTIAIRES POUR
CAR TROP LOIN, UNE BOUSCULADE C'EST PRODUITE ET  TENTER DE DONNER UN COUP DE POING EN VERS LE JOUEUR B12.  UNE FOIS LE CALME RETROUVE, NOUS NOUS SOMMES RENDU AUX VESTIAIRES POUR  CLOTURER LE MATCH, ET INVITER TOUTES LES PERSONNES CONCERNEES A ME
CAR TROP LOIN, UNE BOUSCULADE C'EST PRODUITE ET  TENTER DE DONNER UN COUP DE POING EN VERS LE JOUEUR B12.  UNE FOIS LE CALME RETROUVE, NOUS NOUS SOMMES RENDU AUX VESTIAIRES POUR  CLOTURER LE MATCH, ET INVITER TOUTES LES PERSONNES CONCERNEES A ME
CAR TROP LOIN, UNE BOUSCULADE C'EST PRODUITE ET  TENTER DE DONNER UN COUP DE POING EN VERS LE JOUEUR B12.  UNE FOIS LE CALME RETROUVE, NOUS NOUS SOMMES RENDU AUX VESTIAIRES POUR  CLOTURER LE MATCH, ET INVITER TOUTES LES PERSONNES CONCERNEES A ME
CAR TROP LOIN, UNE BOUSCULADE C'EST PRODUITE ET  TENTER DE DONNER UN COUP DE POING EN VERS LE JOUEUR B12.  UNE FOIS LE CALME RETROUVE, NOUS NOUS SOMMES RENDU AUX VESTIAIRES POUR  CLOTURER LE MATCH, ET INVITER TOUTES LES PERSONNES CONCERNEES A ME

### Conseils pratiques:

En cas de bagarre entre spectateurs dans les tribunes – Faire évacuer la salle et terminer la rencontre à huit clos – En cas de refus de quitter la salle arrêter la rencontre mentionner les faits sur la feuille de match et la clôturer. Rapports à adresser à la CRD.

# NOUVELLE PROCEDURE CONCERNANT LA FAUTE TECHNIQUE ET LA FAUTE DISQUALIFIANTE SANS RAPPORT

### Déclaration et cumul des Fautes Techniques Nouveauté Septembre 2023

Toutes les FT n'entrent plus dans le décompte annuel des fautes amenant à suspension. Les arbitres doivent enregistrer sur l'eMarque, à la fin de la rencontre, le motif de chaque FT. Une FT du **Groupe 1** correspond à une FT de **comportement incorrect** (ex : contestations virulentes ou répétées, insulte, attitude offensante vis-à-vis d'un jouer, entraîneur, spectateur, ...) et sera prise en compte dans le cumul des FT et FD pouvant amener à suspension.

Une FT du **Groupe 2** correspond à une **FT suite à un fait de jeu** (ex : simulation, accrocher l'anneau, retarder le jeu, jouer à 6 sur le terrain, ...)

### L'arbitre devra choisir un des motifs ci-dessous dans le menu déroulant de l'eMarque :

Groupe 1 (G1) (FT sanctionnant un coportement incorrect)	Groupe 2 (G2) (FT sanctionnant une action de jeu)
Ignorer les avertissements des arbitres S'adresser et/ou communiquer de façon irrespectueuse avec autrui Agacer ou narguer un adversaire Attitude susceptible d'offenser ou d'exciter les spectateurs Toucher un arbitre ou un officiel Autres : Maltraiter le matériel : table, banc, chaise, bouteille, plaquette coach,	Obstruer la vision du jeu d'un adversaire Balancer des coudes avec excès Retarder le jeu Simulation S'accrocher à l'anneau (sauf pour éviter blessure) Empêcher le ballon d'atteindre le panier lors du dernier lancer-franc

### Déclaration et cumul des Fautes Techniques Nouveauté Septembre 2023

Dans les cas de FT de banc, la FT doit être enregistrée au compte de la personne s'étant mal comportée si elle est enregistrée sur l'eMarque (assistant coach, remplaçants, joueurs éliminés). Les FT des autres personnes du banc, ou d'une personne du banc non identifiée par l'arbitre au moment de la FT, doivent être maintenues, au verso de la feuille, au compte de l'entraîneur.

Le type de FT (T, B ou C notées au verso) sera catégorisé en G1 ou G2, en fonction du motif succinct que vous renseignerez à la fin de la rencontre (menu déroulant) avant la signature du 1er arbitre.

Pour les FT de banc (à l'entraîneur, notée B) :

- Au cas où l'eMarque ne le permettrait pas, il faudra renseigner dans la case "RÉSERVE/OBSERVATIONS": le NOM de la personne sanctionnée (si clairement identifiée) et le motif succinct.
- Si la personne n'est pas identifiée, ou s'il s'agit d'un motif technique (ex : 6 joueurs sur le terrain, retard de reprise après TM, ...) il faudra préciser : "La faute technique B1 à l'entraîneur DUPONT T. de l'équipe A concerne : une personne non identifiée, ou 6 joueurs sur le terrain, ...)

# Equipements à connotation religieuse ou politique (Article 9.3 des Réglements Généraux 2023/2024)

Le port de tout équipement à connotation religieuse ou politique est strictement interdit à l'ensemble des joueurs et acteurs de la rencontre (entraîneurs, arbitres, officiels), lors de l'ensemble des compétitions départementales, régionales et nationales 5x5 et 3x3 sur l'ensemble du territoire. Cette interdiction s'applique dès l'entrée de l'équipe sur le terrain pour l'échauffement. Le cas échéant, l'arbitre ne doit pas débuter la rencontre. Les sanctions sont prévues à l'annexe 1 du présent règlement.

Annexe 1

Compétition 5x5 : Port d'un équipement à connotation religieuse ou politique par un joueur ou un entraineur

Dossier disciplinaire Perte par pénalité de la rencontre

Ouverture d'un dossier disciplinaire à l'encontre des personnes ayant permis le déroulement de la rencontre devant la Commission Fédérale de Discipline

Port d'un équipement à connotation religieuse ou politique par un arbitre ou un officiel lors d'une compétition

Ouverture d'un dossier disciplinaire devant la Commission Fédérale de Discipline

-

### Adresse et Numéro Utiles Discipline Ligue SUD

Commission Régionale de Discipline 1686 Chemin de Sauvacanne 13320 BOUC BEL AIR 07 64 72 02 26

Président : Monsieur Daniel BES 06 89 19 79 20 Secrétariat CRD : 07 64 72 02 26

dbes@sudbasketball.fr discipline@sudbasketball.fr